

PROJET D'ACTE JURIDIQUE

ACCORD INTERNATIONAL



SOMMET DE MADRID ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

Quels axes de coopération renforcer entre l'UE et la CELAC ?

Face à la fragilité et l'instabilité entraînées par la crise du COVID-19, le multilatéralisme souffre et chaque État se voit tenté de se replier sur soi. Ainsi, les relations déjà délicates entre l'UE et les États de la CELAC (Amérique Latine et Caraïbes) se sont davantage fragilisées. Cependant, dans ces temps difficiles, l'union et l'entraide sont essentielles afin de permettre le redressement des deux parties et en particulier celui de l'Amérique Latine. En effet, les liens historiques, migratoires, culturels qui relient ces deux espaces sont un marqueur fort de leur identité et facilitent les projets de coopération et de convergence.

Ce sommet vise ainsi à parvenir à un accord international permettant de dynamiser et de renforcer les relations entre l'Union Européenne et les États de la CELAC sur le plan social, économique, culturel, de la recherche, de l'environnement et des droits politiques.

Coopération sur le plan social et sécuritaire:

L'objectif est de renforcer le dialogue birégional et l'efficacité des efforts conjoints pour lutter contre le problème mondial de la drogue. Cette coopération se fait notamment conformément au principe du partage des responsabilités, au droit international, aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit de développer des mécanismes communs de coordination et de coopération entre les pays sur le problème mondial de la drogue.

- Établir un plan conjoint d'intervention policière financé à 80% par l'UE et 20% par la CELAC, ayant pour but de réduire les trafics illégaux et la criminalité des organisations illégales.
- Renforcer la coopération contre le blanchiment de capitaux liés à la drogue et le trafic d'armes et munitions à travers des contrôles réguliers d'entreprises ou d'organisations suspects.
- Augmenter les contrôles douaniers en Amérique Latine à fin de limiter l'exportation de drogues vers l'Europe (les réduire de 20% d'ici 2022).

Coopération sur le plan Économique:

Les accords économiques entre ces deux régions ont été soumis à des négociations pendant des dizaines d'années. L'objectif est d'avancer sur ces accords, en favorisant les valeurs communes plutôt que les intérêts économiques de chaque pays, afin de se mettre d'accord et d'établir des accord qui permettent un commerce dynamique entre les deux régions. Il s'agit d'encourager la création et l'entretien de partenariats de libre échange bilatéraux et bi-régionaux.

- Éliminer les barrières de tarifs, afin de libéraliser un 90% du commerce entre les deux blocs.
- Les pays de la CELAC s'engagent à mettre en place des mesures de protection de la biodiversité et contre le réchauffement climatique dans le domaine du commerce (techniques agricoles bio et commerce équitable), si les pays de l'UE acceptent d'éliminer les droits de douane.
- Établir des quotas de produits agricoles échangés entre l'UE et la CELAC afin de redynamiser ce secteur de marché entre les deux blocs plutôt qu'avec d'autres puissances économiques (Chine, USA). 22% des produits agricoles importés dans l'UE proviendront des pays de la CELAC et la CELAC s'engage à ne pas faire d'accords avec d'autres pays clients pouvant nuire les pays de l'UE.

Coopération sur le plan politique:

L'Union européenne est décidée à s'engager davantage dans l'assistance technique des pays de la CELAC à fin d'améliorer leurs capacités administratives pour créer un état de droit effectif et pour consolider les valeurs démocratiques. L'UE s'engage également à soutenir des agences de régulation dotées de pouvoirs réels pour favoriser le développement de la société civile organisée, élément essentiel pour la construction d'un État démocratique. L'objectif est donc d'assurer la protection des défenseurs des Droits Humains pour mettre en avant des valeurs démocratiques dans le dialogues politique.

- Augmenter de 10% la partie des subventions accordées par l'UE à des organisations à but non lucratif qui assurent le respect des droits de l'homme en Amérique Latine et aux Caraïbes
- Favoriser la création de réseaux nationaux et régionaux de soutien et de protection des défenseurs des droits humains dans les pays de la CELAC
- Assurer la protection internationale des journalistes en leur fournissant une escorte policière quand ils interviennent dans des zones sensibles
- Élaborer et mettre en œuvre des campagnes de la part des états de sensibilisation du grand public au travail des défenseurs des droits humains, et veiller à ce qu'elles soient diffusées largement
- Transposer la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme dans la législation nationale des pays de la CELAC pour en garantir sa mise en application effective

Coopération sur le plan culturel:

L'objectif est de donner un nouvel élan à la coopération UE-CELAC dans l'enseignement supérieur et de soutenir le développement inclusif du secteur de l'enseignement supérieur, y compris l'égalité des chances.

- faciliter le partage de transferts de connaissances et de technologies grâce au renforcement institutionnel (mobilité et échanges des étudiants, chercheurs, experts, universitaires et personnel administratif)

- Soutenir le développement de programmes conjoints aux niveaux des masters et des doctorats entre les deux régions
- Soutenir les projets de l'enseignement supérieur pour des initiatives scientifiques et de recherche.
- Aider la CELAC et les établissements d'enseignement supérieur de l'UE à favoriser l'inclusion sociale (initiatives pour encourager l'égalité des sexes dans la science et la recherche mais aussi l'égalité des chances pour les personnes handicapées)

Coopération sur le plan environnemental:

L'objectif est de favoriser la transition énergétique vers des sources renouvelables en Amérique latine. Il s'agit donc d'encourager un changement énergétique dans la plupart de pays. Il faut aussi penser à la protection l'énorme quantité de biodiversité abrité par l'Amérique Latine et Les Caraïbes, ressources qui constituent les fondations de nombreuses économies de la région.

- Réduire de 50% les subventions aux énergies fossiles afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Mettre en place un projet d'installation massive d'énergie renouvelables (solaire, éolienne...) en Amérique Latine par des entreprises européennes d'ici 2025
- Augmenter de 10% les IDE de l'UE dans des projets d'exploitation et de développement d'énergies renouvelables dans les pays de la CELAC